ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GAEC DE LA SAINT JACQUES
Au capital de 79 258,24 euros
Siège social : 20 Rue de la Gare
21130 CHAMPDOTRE
408 275 121 RCS DIJON

Par décision collective extraordinaire du 21/12/2025, il a été décidé de nommer en qualité de cogérant Monsieur Théo MAZOUÉ, demeurant 20 Bis Rue de la Gare 21130 CHAMPDOTRE, à compter du01/01/2026, en remplacement de Monsieur René SORDEL démissionnaire au 31/12/2025.
Pour avis, La Gérance

AL26021769

Crowe

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA DE BEL AIR
Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 103 406,17 euros
Siège social : 21330 CHANNAY
338 674 377 RCS DIJON

La collectivité des associés de la société civile d'exploitation agricole dénommée»SCEA DE BEL AIR» réunis en assemblée générale le 28 janvier, a pris acte et accepté la démission de Monsieur Fabrice DELACRE et Monsieur Jean-Philippe DELACRE de leurs fonctions de gérant et ce à compter rétroactivement du 31 décembre 2025.
Il n'a pas été pourvu à leur remplacement.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, la gérance.

AL26021936

Crowe

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCEA GUY PIERRE
Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 16 920 euros
Siège social : FERME DE BEL AIR
21330 CHANNAY
383 234 390 RCS DIJON

La collectivité des associés de la société civile d'exploitation agricole dénommée»SCEA GUY PIERRE» réunis en assemblée générale le 28 janvier 2026, a pris acte et accepté la démission de Monsieur Fabrice DELACRE et Monsieur Jean-Philippe DELACRE de leurs fonctions de gérant et ce à compter rétroactivement du 31 décembre 2025 ; il n'a pas été pourvu à leur remplacement.
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, la gérance.

AL26021940

Crowe

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SOCIETE DE BEL AIR
Société par actions simplifiée
Au capital de 62 912 euros
Siège social : 21330 CHANNAY
385 024 161 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime en date du 28 janvier 2026, il résulte que Monsieur Simon GOMICHON demeurant 8 résidence de la Chapelle 10 250 NEUVILLE SUR SEINE, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Pascal GOMICHON, démissionnaire.
Il a été en outre pris acte de la démission de leurs fonctions de directeurs généraux, de Monsieur Fabrice DELACRE et Monsieur Jean-Philippe DELACRE sans qu'il soit pourvu à leur remplacement.
Pour avis, Le Président.

AL26021941

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL ROFFI
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 120 587.17 €
Siège social :
36 Route de Fontaine Française
21310 BEIRE LE CHATEL
411 534 381 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 26 janvier 2026, la collectivité extraordinaire des associés a
- décidé de réduire et d'augmenter le capital social pour le porter à 175 065 euros
- autorisé Monsieur Francis ROFFI à démissionner de ses fonctions de gérant
- décidé de transformer l'EARL en SCEA, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : SCEA ROFFI
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
- nommé Monsieur Florentin ROFFI, demeurant Hameau de Thorey – 21510 MINOT, gérant de la société pour une durée illimitée
Le tout à compter rétroactivement du 1er janvier 2026.
Pour avis, La gérance.

AL26021942

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL « PROGRES ON AIR »
SARLU au capital de 1 000 €
Siège social : Aérodrome de TIL-CHATEL
21120 TIL CHATEL
921 974 481 RCS DIJON

Selon décision du 28/01/2026, l'associée unique a pris acte de la démission de M.David ROUSSEL de ses fonctions de cogérant à effet du 5/01/2026 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis, La Gérance

AL26021945

TRANSFORMATION

SASU ABH ENERGIES
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 19 Rue Prairial
21300 CHENOVE
922 373 725 RCS DIJON

Par décision du 11/02/2026, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée unipersonnelle à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 3 000 euros, divisé en 300 parts sociales de 10 euros chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée unipersonnelle, la Société était dirigée par :
Président : Monsieur Abdelmalek HADDAD demeurant 19 Rue Prairial – 21300CHENOVE
Sous sa nouvelle forme de SARLU, la Société est gérée par Monsieur Abdelmalek HADDAD, associé unique.
POUR AVIS

AL26021962

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GARDEN STATE
Société civile
de construction vente
Au capital de 2 000 euros
Siège social : Ferme de Changey
21121 DAIX
884 410 929 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30juin 2025, il résulte que :
- la société CB AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros,dont le siège social est situé à ALTKIRCH (68130) – 29 rue Jean-Jacques Henner,immatriculée au RCS de MULHOUSE sous le numéro 893 644 427, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- la société ZEPPELIN CONSEILS société par actions simplifiée au capital de 700 000 euros, dont le siège social est situé à HOENHEIM (67800) - 21 B route de la Wantzenau, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le numéro 422 540 104, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.
POUR AVIS, La Présidente

AL26021965

CHANGEMENT DE GÉRANT

FINA
SCI au capital de 30 000 €
Siège social : 13 rue de la Tuilerie
21130 VILLERS LES POTS
RCS de DIJON n°499 111 292

A compter du 7 octobre 2025, Madame Brigitte SEDAN, demeurant 13 rue de la Tuilerie 21130 VILLERS LES POTS a été nommée unique gérante de la société FINA, par suite de la démission du co-gérant Monsieur Patrick SEDAN. Maître PENY

AL26021966

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SCI VINIMMOB
Société civile au capital de 4 573,47 €
Siège social : 15 rue Thiers
21200 BEAUNE
327 374 518 RCS DIJON

Par Assemblée Générale du 30/12/2025, les associés ont décidé de modifier la rédaction du paragraphe 2 de l'article 2 des statuts « Objet » de la façon suivante : « Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles,mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société »
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis

AL26021969

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ENGLISH VILLAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 108 185 euros
Siège social :
6 Allée André Bourland
21000 DIJON
439 123 415 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'AGM du 02/02/2026, le cabinet DBF AUDIT domicilié 13 Passage Dartois Bidot 94100 SAINT MAUR DES FOSSES a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT et Madame Anne-Laure ZERR domiciliée 13 Passage Dartois Bidot 94100 SAINT MAUR DES FOSSES a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2031.

AL26021974

MODIFICATION

L'AGM du 02/02/2026 de la SAS DC DEVELOPPEMENTS, capital 560900€, 6 Allée André Bourland 21000 DIJON, RCS DIJON 519110985, a désigné Nicolas COURBET,-demeurant 28A Rue du Coteau 25480 PIREY Président de la Société en remplacement de EDUCATIONAL PROGRAMS MASTER FRANCE,démissionnaire. Il était Directeur Général, son mandat a pris fin et personne ne le remplace. Pierre DOUCET, Directeur Général est décédé le 20/02/2025, non remplacé. Le cabinet DBFAUDIT, 13 Passage Dartois Bidot 94100 SAINT MAUR DES FOSSES a été nommé Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT et Anne-Laure ZERR domiciliée 13 Passage Dartois Bidot 94100 SAINT MAUR DES FOSSES a été nommée Commissaire aux Comptes suppléant pour 6 exercices (AGOA 31/08/2031).

AL26021975

COMMISSAIRES AUX COMPTES

DGB ENGLISH TEAM TWO
Société par actions simplifiée
au capital de 68 750 euros
Siège social :
6 Allée André Bourland
21000 DIJON
494 936 511 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'AGM du 02/02/2026, le cabinet DBF AUDIT domicilié 13 Passage Dartois Bidot 94100 SAINT MAUR DES FOSSES a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT et Madame Anne-Laure ZERR domiciliée 13 Passage Dartois Bidot 94100 SAINT MAUR DESFOSSES a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2031.

AL26021977

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

GAEC GARNIER DANIEL ET CHRISTINE
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital de 64 185 euros
Siège social : 21140 MASSINGY LES SEMUR
418 907 903 RCS DIJON
Par une assemblée générale extraordinaire en date du 22/01/2026, la collectivité extraordinaire des associés a décidé de modifier la dénomination sociale en GAEC GARNIER CHRISTINE ET FLORIAN à compter rétroactivement du 01/01/2026.
Pour avis, La gérance.

AL26021980

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DES VERTES PRAIRIES
Société coopérative
d'utilisation de matériel agricole
à capital variable
Siège social : rue de la Croix Girard
21170 LOSNE
RCS de Dijon n° 449 255 702
N° agrément : 21020661

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/01/2026, les associés ont décidé la modification du siège social. Il s'en suit l'annonce légale modificative suivante :
Ancien siège : rue de la Croix Girard, 21170 LOSNE
Nouveau siège : 32 rue de Chaumergy, 21170 LOSNE
L'inscription modificative interviendra auprès du RCS tenu au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
M GUERITTE Patrick

AL26021992

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL CARNET
Société civile
Au capital de 7 500 €
Siège social : 26 Rue de Bourgogne
21270 PONTAILLER SUR SAONE
980 318 372 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 23/01/2026, la collectivité extraordinaire des associés a :
- autorisé Messieurs Bernard et Rémi CARNET à démissionner de leurs fonctions de gérant, à compter rétroactivement du 31/12/2025
- nommé Madame Alexandra CARNET, demeurant57 Q Rue de Lamargelle – 21270 PONTAILLER SUR SAÔNE, gérante de la société, pour une durée illimité, à compter rétroactivement du 01/01/2026.
Pour avis, la gérance

AL26021999

// GÉRANCE

AVIS DE FUSION

Aux termes d'un acte ssp en date du 05/01/2026, la SARL PERFORMANCES, au capital de 8.000 € dont le siège social est 11, Rue Mathilde Joudrier à ARC SUR TILLE (21560) RCS DIJON 449 251 362
et la SAS INTERNATIONAL DÉVELOPPEMENT au capital de 10.000 €, dont le siège social est 11, Rue Mathilde Joudrier à ARC SUR TILLE (21560) RCS DIJON N°539.587.154,
ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SARL PERFORMANCES par la SAS INTERNATIONAL DÉVELOPPEMENT, à qui la SARL PERFORMANCES ferait apport de la totalité de son actif évalué au 30/09/2025 à 269 830 € à charge de la totalité de son passif évalué à 13 002 €, soit un apport net de 256 828 €, la date d'effet fiscal et comptable a été fixée au 01/10/2025.
La date d'effet juridique est fixée à l'expiration du délai de 30 jours après la date de publication au bodacc, et la levée des conditions suspensives.
La société SAS INTERNATIONAL DÉVELOPPEMENT absorbante, procédera à une augmentation de capital social de 27.500 € qui sera porté de 10.000 € à 37.500 €.
La fusion consentie par la SARL PERFORMANCES, à la société SAS INTERNATIONAL DÉVELOPPEMENT, a donné lieu à une parité d'échange de 2,75 parts de la société PERFORMANCES pour 1 part de la société SAS INTERNATIONAL DÉVELOPPEMENT.
La fusion a pour conséquence la dissolution de la société SARL PERFORMANCE.
Conformément aux dispositions de l'article L 236-6 du nouveau code de commerce, le projet de fusion simplifiée a été déposée le 29/01/2026 au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Les oppositions à cette fusion seront reçues au RCS de DIJON dans les conditions et délais prévus à l'article L236-14.

AL26021959

// DIVERS

Commune d'Eguilly

APPROBATION DE LA RÉVISION « ALLÉGÉE » N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Par délibération en date du Vendredi 16 janvier 2026, le conseil municipal d'Eguilly a décidé d'approuver la révision « allégée » n°2 du PLU et de modifier le périmètre du Droit de Préemption Urbain suite à cette révision.
Le dossier correspondant est tenu à la disposition du public à la mairie d'Eguilly, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires de Côte d'Or, aux jours et heures habituels d'ouverture.
L'Adjointe au Maire,

AL26021957

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 16/02/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Villiers-en-Morvan : parcelles forestières - Urbanisme : RNU
1 ha 38 a 90 ca 'L OUCHOTTE DE LAVEAU' : A-0335-0336
Forléans : Terre - Urbanisme : RNU - 1 ha 75 a 50 ca 'LE RENOUILLY' : ZA-0039
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09/03/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022001

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DES CHARRIERES
Société civile
d'exploitation agricole
Au capital de 107 400 euros
Siège social fixé: 4 Chemin De La Haute Gessine
21120 GEMEAUX,
RCS DIJON n° 408 772 028

Aux termes d'une décision,l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Gérard POINSOT, associé unique, 4 Chemin de la Haute Gessine 21120 GEMEAUX, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 4 Chemin De La Haute Gessine 21120 GEMEAUX.
Les actes et pièges relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
POUR AVIS, La gérance

AL26021752

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SASU PRESTATION BOURGOGNE
AU CAPITAL DE 1000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 7B Rue du Chapeau
21000 DIJON
SIREN : 934 282 625 RCS DIJON

Par décisions de l'AGE du 31/12/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur Monsieur AHMETI Ardit, demeurant 8 rue Paul Verlaine, 39100 DOLE, et fixe le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social.
Mention en sera faite au RCS de Dijon

AL26021988

DISSOLUTION ANTICIPÉE

BOUTIQUE MICHEL DEFOUR - B.M.D.
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social :
27 route de Pommard
21200 BEAUNE
Siège de liquidation :
27 route de Pommard
21200 BEAUNE
478 424 815 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Michel DEFOUR, demeurant 31 route de Bourguignon -21200 COMBERTAULT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 27 route de Pommard - 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26021972

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

DÉNOMINATION : S2L IMMO
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1 200 €
SIÈGE : 4B rue Joseph Erskine 21200 BEAUNE
OBJET : Marchand de biens immobiliers, achat, vente et location de biens immobiliers et réalisation de tous travaux de rénovation en sous-traitance
DURÉE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix au moins
PRÉEMPTION : Toute cession des actions de la Société même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés
AGRÉMENT : Les actions ne peuvent être cédées, même entre associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés
PRÉSIDENT : Monsieur Maxime LALLEMAND demeurant 4B rue Joseph Erskine 21200 BEAUNE
DIRECTEURS GÉNÉRAUX : Monsieur Maxime SECULA demeurant 32 rue de Cîteaux 21200 BEAUNE et la société civile L.P INVEST dont le siège social est situé 2a Rue Joseph Erskine 21200 BEAUNE immatriculée sous le numéro 949.394.829 RCS DIJON
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL26021944

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL DE LA VERRERIE
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital social de 7 500 Euros
Siège social : Fatin – 58700 NOLAY
RCS NEVERS - N°449 029 446

Suivant délibération d'AGE du 2 février 2026, les associés ont agréé à effet du 31 décembre 2025 :
- les modifications du capital social (augmentation suivie d'une réduction) pour le fixer à 7 500 Euros
- la démission de Mme Joséfa ESCRIBANO de la gérance.
Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, la gérance

AL26021826

AVIS DE MODIFICATIONS

SCI DES GROSEILLERS
Société Civile Immobilière
Au capital de 10.000 euros
Siège social : MOULINS ENGILBERT (Nièvre)
5 rue des Groseillers
RCS NEVERS : 533 315 800

Assemblée Générale Mixte du 5 janvier 2026
GERANTS :
Ancienne mention :
- Monsieur Yvan CHARON demeurant à MOULINS-ENGILBERT (Nièvre) – 5,Rue des Groseillers,
- Madame Muriel CHARON demeurant à MOULINS-ENGILBERT (Nièvre) – 5,Rue des Groseillers
Nouvelle mention :
- Monsieur Pierre CHARON demeurant à MOULINS-ENGILBERT (Nièvre) – 5,Rue des Groseilliers,
- Madame Muriel CHARON demeurant à MOULINS-ENGILBERT (Nièvre) – 5,Rue des Groseilliers
SIEGE SOCIAL :
Ancienne mention : MOULINS-ENGILBERT (Nièvre) – 5, Rue des Groseillers,
Nouvelle mention : MOULINS-ENGILBERT (Nièvre) – 5, Rue des Groseilliers,
Pour avis et insertion

AL26021946

MODIFICATION DU CAPITAL

Suite à l'assemblée générale mixte du 10/2/2026, les associés de la SARL MLIN - RCS NEVERS 502 238 686 ont constaté que le capital est reconstitué et porté à 136 000 € et ont décidé la poursuite de l'activité.
Le représentant légal

AL26021982

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BIS
SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 52 Av Louis Fouchère
58640 VARENNES VAUZELLES
RCS NEVERS 512 016 254

L'assemblée générale extraordinaire du 11/03/2024 a décidé le transfert du siège social à compter du 11/03/2024 et de modifier l'article Article 3 des statuts comme suit :
- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 52 Av Louis Fouchère, 58640 VARENNES VAUZELLES.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 8 impasse des Tourterelles, 58160 SAUVIGNY LES BOIS.
L'inscription modificative sera portée au RCS NEVERS tenue par le greffe du tribunal.
MARTINET STEPHANE

AL26021989

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LA CONCIERGERIE D'EMILIE
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 15, Impasse de la Bagatelle
58000 NEVERS
905 312 294 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 10/02/2026 l'Associée Unique a décidé à compter du même jour d'étendre l'objet social aux soins esthétiques et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

AL26022002

// DIVERS

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile
Suivant testament olographe en date du 9 juin 2020, Madame Marie-Claire Julie Renée LEFEBVRE, en son vivant retraitée, née à BLOIS (41000), le 28 mai 1954, ayant demeuré à NEVERS (58000), 16, rue des Montots, partenaire de Madame Danièle JOLY, aux termes d'un pacte civil de solidarité en date du 12 mai 2010, enregistré au greffe du Tribunal d'instance de NEVERS, le 12 mai 2010, décédée à NEVERS (58000), le 14 décembre 2025, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu le 10 février 2026, par Maître Marie CHÉRAMY, notaire associée de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un office notarial immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) sous le numéro 58001 et dont le siège social est à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (58000), 3 Rue Henri Barbusse, référence CRPCEN : 58001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26021950

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL
ARTICLE 1378-1 CODE DE PROCÉDURE CIVILE
LOI N° 2016-1547 DU 28 NOVEMBRE 2016
Suivant testament olographe en date du 21 mars 2020 Monsieur Jean Paul BRATEK a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 12 décembre 2025 et d'un acte de notoriété du 6 février 2026 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET,notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26021964

DROIT DE PREFERENCE PARCELLE BOISEE

En application de l'article L 331-19 et suivants du Code Forestier
Avis est donné de la vente du bien suivant :
Diverses parcelles en nature de taillis et futaie, situées sur la commune de MARIGNY-L'EGLISE(58140)
Figurant au cadastre :
Section D Numéro 516 Lieudit LA GASSEE Nature Taillis 0ha 09a 10ca
Section D Numéro 528 Lieudit CHAMP GAUTHIARD Nature taillis 0ha 11a 60 ca
Section D Numéro 534 Lieudit CHAMP GAUTHIARD Nature futaie 0ha 19a 80ca
Section D Numéro 535 Lieudit CHAMP GAUTHIARD Nature futaie 0ha 61a 00ca
Section D Numéro 1680 Lieudit CHAMP SENIL Nature futaie 0ha 31a 95ca
Contenance Totale : 1ha 33a 45ca
Prix de vente : 3.170,00 € (trois mille cent soixante-dix euros).
Cette vente aura lieu moyennant un prix payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique,aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.
Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente et

ANNONCES LÉGALES

l'entrée en jouissance aura lieu le même jour, par la prise de possession réelle, le bien étant libre de toute location ou occupation.
Les propriétaires de parcelles boisées contiguës au bien ci-dessus, tels qu'ils sont désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en Mairie de MARIGNY L'EGLISE (58140) pour faire connaître à Maître Elvira DIAS-SOUVANT, notaire à CORBIGNY(58800) - 22 avenue du champ de foire, par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence aux prix et conditions contenus dans les présentes.
Lorsque plusieurs propriétaires de parcelles contigües exercent leur droit de préférence, le vendeur choisit librement celui auquel il souhaite céder son bien.
Ce droit de préférence s'exerce sous réserve du droit de préemption, et de la rétrocession qui en découle, prévu au bénéfice de personnes morales chargées d'une mission de service public par le Code Rural et de lâ Pêche Mâritime ou du Code de l'Urbanisme.

AL26022004

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI LA MARGUICHONNERIE

Société Civile Immobilière
Au capital de 400 €
PONT D'YONNE
7 IMPASSE DE LA MARGUICHONNERIE
58120 CHATEAU-CHINON (CAMPAGNE)
480 000 348 R.C.S. Nevers

Par A.G.E. du 02/01/2026 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable.
Le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse du siège PONT D'YONNE 7 IMPASSE DE LA MARGUICHONNERIE 58120 CHATEAU-CHINON (CAMPAGNE).
Madame VOYOT Francoise, né le 01/09/1955 à CHAUNY demeurant à 7 IMPASSE DE LA MARGUICHONNERIE 58120 CHATEAU-CHINON (CAMPAGNE) a été nommé liquidateur.
Les formalités seront effectuées au RCS de NEVERS.
Pour avis, le Représentant Légal.

AL26021938

NON DISSOLUTION

SABLES CHAUX

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 84 rue de Gérigny
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
481 964 518 RCS NEVERS

Le 31/01/2026, l'associée unique a décidé de ne pas dissoudre la société conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce.
Pour avis.

AL26021953

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EPONA

Société par actions simplifiée
Société en Liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social et siège de la liquidation :
Impasse du Pressoir aux ânes,
58000 NEVERS
919 993 089 RCS NEVERS

En date du 12/02/2026, les associés ont approuvé à l'unanimité les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2025.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26021968

DISSOLUTION ANTICIPÉE

HALB 58
SAS au capital de 200 000 €
Siège social : 663, rue des Gravières –
58320 POUGUES LES EAUX
824 767 636 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 10/02/2026, l'Associée Unique la société GF 57 (812 836 724 RCS NEVERS) a décidé la dissolution de la société conformément à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil.
Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans les 30 jours de l'avis au BODACC.
Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de Commerce de NEVERS.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL26021978

DISSOLUTION ANTICIPEE

CHEZ FLO

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social :
16 Place de la Pêcherie
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
982208787 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 6 décembre 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues parles statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Florent BARDIN, demeurant 26 bis rue de la Fontaine 18240 BOULLERET, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires encours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 26 bis rue de la Fontaine 18240 BOULLERET.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26021984

// CONSTITUTION

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural
et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 31/12/2025, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole dénommée « SCEA BEL-AIR ».
Objet social : l'exploitation de toutes propriétés agricoles, soit directement, soit par voie de fermage ou de métayage ou selon toute autre modalité ; la vente sous toutes ses formes des produits provenant de l'exploitation de ces propriétés ; l'acquisition, la prise en location ou en mise à disposition, la revente de tous terrains et immeubles servant ou pouvant servir à l'agriculture ; et, d'une manière générale, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'exploitation agricole, notamment prendre toutes participations et se livrer, mais de façon accessoire, à tous travaux agricoles et prestations de services, aux activités d'exploitation d'énergies renouvelables, pourvu que le caractère civil de la société n'en soit pas modifié.
Siège social : 3 Bel-Air 58110 BAZOLLES
Capital : 3.000 euros
Gérance : Mme Delphine TORCOL, dmt BAZOLLES (58110), « Lagrossas ».
Agrément des cessions de part : Cession libre entre associés ou au profit d'un descendant de l'associé ; Agrément pour toute autre cession.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis, la Gérance.

AL26021542

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Corentin DRÉAU, notaire à AVALLON, 4, rue de Lyon, le 2février 2026, enregistré à AUXERRE, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : ECOTERRA DEVELOPPEMENT.
FORME : Société civile immobilière régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier 1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
CAPITAL SOCIAL : MILLE EUROS (1 000,00 €),divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 €)chacune, numérotées de 1 à 100.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
SIEGE SOCIAL : CERVON (58800) 1, route de Belle Pierre - Montliffé.
RCS : NEVERS.
ASSOCIES :
Madame Lisa Maria BRAND, demeurant aux PAYS-BAS à 2651 SB BERKEL EN RODENRIJS,Agaat 9, Née à GOUDA, PAYS-BAS, le 17 novembre 1984. Divorcée de Monsieur Yousef YOUSEF, non remariée.
Monsieur Roderick Simon VAN EXTER,demeurant à BRASSY (58140), 10, route des Tilleuls, Né à ZWOLLE, PAYS-BAS, le 13 juillet 1982. Célibataire.
APPORTS EN NUMERAIRE :
Madame Lisa BRAND fait apport à la SOCIETE, en numéraire d'une somme totale de CINQ CENTS EUROS (500,00 €).
Monsieur Roderick VAN EXTER fait apport à la SOCIETE, en numéraire d'une somme totale de CINQ CENTS EUROS (500,00 €).
GERANCE: CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Libres entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé et soumises à agrément dans les autres cas.
Pour Avis, le notaire.

AL26021919

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte établi sous seing privé du 6/2/2026, les associés ont crée la société suivante :
Forme : Société Commandite simple
Dénomination : Compagnie Ariacoise de Wagons
Objet : L'exploitation et la gestion, par achat, vente, location, apport, mise en pension de biens et droits immobiliers et mobiliers tel que du matériels
Capital Variable Initial : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 €
Siège social : 1 Grande Rue 58 800 HERYDurée : 99 années
Gérant : SAS HUBANIS – 2bis grande rue 58 800 HERY immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 929 230 258
Cession des parts : soumise à agrément
Le représentant légal

AL26021983

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP du 12.02.2026: Constitution d'une SASU dénommée MRS VAPOTEUSE au capital de 500 €, dont le siège social est 9 rue du 4 septembre 58600 FOURCHAMBAULT, d'une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS, ayant pour objet : Vente principalement en magasin et par e-commerce aux particuliers et aux professionnels, au détail et/ou en gros de cigarettes électroniques, consommables, accessoires et tous produits connexes ; Vente et fabrication d'e-liquides pour cigarettes électroniques ; Vente d'articles de fumeurs (feuilles à rouler, grinder, briquet…) ; Vente en magasin et par e-commerce de substances légales à base de chanvre contenant des molécules de cannabidiol (CBD) et plus généralement, toutes substances qui deviendraient légales ultérieurement ; de tous produits accessoires et dérivés, tels que: Produits alimentaires secs ou non alimentaires, de boissons chaudes ou froides non alcoolisées, de cosmétiques, d'huiles essentielles, de pots-pourris sans que cette liste soit limitative. Organisation d'ateliers découverte et de formation sur l'utilisation des produits mis en vente. Achat vente de produits artisanaux et/ou locaux non réglementés, secs et non alcoolisés, bazar… Exercice du droit de vote: Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions: La cession des actions de l'Associé Unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Franck NABET, dt 2 bd Camille Dagonneau 58640 VARENNES-VAUZELLES.
La Société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Pour Avis

AL26021981

Etude de Maîtres Dominique MARTIN et Thibaut MARIE
Notaires associés à NEVERS (58000)
1 Rue Saint Martin

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 13 février 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : SCI SAINT FARGEUX.
Le siège social est fixé à : VARENNES-VAUZELLES (58640), 4 Route de Saint Fargeux.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).
Les apports sont des apports en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Monsieur Sébastien BARCHON demeurant à VARENNES-VAUZELLE (58640), 4 route de Saint Fargeux.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, Le notaire.

AL26021996

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/02/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : GFF DES MASSIFS D'NRJ
Forme : SC
Capital social : 1 000 €
Siège social : 1 le jonc, 58330 CRUX LA VILLE
Objet social : Le groupement a pour objet : -L'acquisition de terrains boisés ou à boiser, ainsi que l'acquisition de biens mobiliers ou immobiliers permettant l'exercice de l'activité et son développement. - La constitution de massifs forestiers sur les terrains nus qui pourraient être acquis, reçu ou apportés au groupement. -La constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion de massifs forestiers ainsi acquis ou constitués ainsi que ceux qui pourraient l'être ultérieurement. -La mise en valeur forestière des biens lui appartenant, notamment par la réalisation de coupes, travaux sylvicoles, reboisements, ventes de produits forestiers. - La mise en location des droits de chasse et de pêche sur les parcelles appartenant au GFF.
Gérance : M. Noel ROLIN demeurant 1 le jonc, 58330 CRUX LA VILLE
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL26021998

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés signé électroniquement en date du 13 février 2026,Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EARL DE LA PRÊLE
Siège : VARZY (58210), Le Paradis
Durée : 99 ans
Objet : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime, notamment :- les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;- les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;- les activités de service d'accueil à la ferme (location de chambres d'hôtes, de gîtes ruraux),- la production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques ou d'éoliennes ;- la production et, le cas échéant, la commercialisation, de biogaz, d'électricité et de chaleur par la méthanisation ;-l'exécution de tous travaux de battage relatifs aux cultures de céréales, et notamment le blé, la maïs, l'orge, le seigle, l'avoine, et le millet.
Capital : 7 500 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Benoist BRETON, demeurant Le Paradis 58210 VARZY en sa qualité d'associé exploitant, exerce seul la gérance sans limitation de durée
Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément unanime des associés donné par décision collective extraordinaire et ce quelle que soit la qualité de l'acquéreur.
POUR AVIS, La gérance.

AL26021997

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

DOMAINE FOURNILLON

SCEA au capital de 589 600 €
Siège social : 34 grande rue
89360 BERNOUIL
797 589 900 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2025 a pris acte de la démission de Mme Muguette FOURNILLON, demeurant à BERNOUIL (89360), 34 grande rue, de ses fonctions de gérant à compter du 23 décembre 2025.
Pour avis, la gérance.

AL26021872

MODIFICATION DU CAPITAL

FMG

SC au capital de 4 500,00 €
Siège social : 34 grande rue
89360 BERNOUIL
807 526 876 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2025 a décidé d'augmenter le capital social de 200,00 €, le portant à 4 700,00 €.
Pour avis, la gérance.

AL26021879

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GYM

Société par actions simplifiée
à associé unique
Au capital de 25 000,00 euros.
Siège social : 3 rue de l'Europe
89380 APPOIGNY
823 771 902 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 01/02/2026, le siège social qui était 3 rue de l'Europe – 89380 APPOIGNY, est transféré au1 rue du Colonel Arnaud Beltrame – 89000 AUXERRE, et ce à compter du 01/02/2026.
L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, le président.

AL26021934

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DU MARAIS

Société civile immobilière
Au capital de 500,00 euros.
Siège social : 3 rue de l'Europe
89380 APPOIGNY
845 117 134 RCS AUXERRE

Par assemblée générale extraordinaire en date du01/02/2026, le siège social qui était 3 rue de l'Europe – 89380 APPOIGNY, est transféré au 1 rue du Colonel Arnaud Beltrame – 89000 AUXERRE, et ce à compter du 01/02/2026.
L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, la gérance.

AL26021937

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCI FLANDALO

SCI au capital de 1000€
19, rue de Chantecoq
89100 SENS
RCS SENS 799 269 436

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 02/02/26, l'assemblée générale extraordinaire des associés a :
- autorisé Monsieur Abilio SANTOS à démissionner de ses fonctions de gérant
- nommé Monsieur Jad BELHAJ, demeurant 3, rue de la Montagne à FONTAINE-LA-GAILLARDE 89100, gérant de la société pour une durée illimitée
- autorisé la cession de 99 parts sociales de Monsieur Abilio SANTOS à Monsieur JAD BELHAJ
- autorisé la cession de 1 part sociale de Madame JORAND Alexandra à Monsieur Hicham BELHAJ
- décidé le transfert du siège social au 19, rue de Chantecoq à SENS 89100
- décidé la modification des articles 4 et 7 des statuts
Pour avis, La gérance.

AL26021976

MODIFICATIONS MULTIPLES

RGR FRANCE

SAS au capital minimum de 1000 €
Siège social : 19 rue des fours banaux
89690 CHÉROY
RCS SENS 999227572

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/01/2026, il a été décidé de nommer M THIESSE BILLY demeurant 10 rue de la Cornillate 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE en qualité de Président en remplacement de M THIESSON CHRISTOPHER , à compter du 31/01/2026
Modification de la répartition du capital : THIESSE Billy 10?%, THIESSON Christopher 20?%, RIQUEZ Gaël 70?% ; nommé en tant que mandataire social M.RIQUEZ Gaël Directeur des Opérations et M.THIESSON Christopher Directeur Technique ; fixé le capital variable plancher 100?€, plafond 200?000?€ ; adopté diverses modifications statutaires.
Modification au RCS de SENS.

AL26021947

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SSIAB

SASU au capital de 1000 €
Siège social :
17 av Jean Jacques Rousseau
89400 Migennes
999 057 649 RCS de Sens

Le 03/02/2026, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 1 av des Tilleuls 37360 Semblançay, à compter du 03/02/2026. Radiation au RCS de Sens et ré immatriculation au RCS de Tours

AL26021952

TRANSFERT DU SIÈGE

SCI 31 ROUTE DE DIXMONTS

SCI au capital de 1 650 €
Siège social : val profonde
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
753 457 753 RCS SENS

Aux termes de l'AG du 01/10/2025, il a été décidé de transférer le siège social au **29 rue des Francs Bourgeois 89100 SENS** à compter du 01/10/2025.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL26021987

CHANGEMENT DE GÉRANT

SKY LOGIS

SCI au capital de 1000 euros
17 Bis Route de Joigny
89300 LOOZE
Siret 819 670 936 00015

L'assemblée générale extraordinaire du 31/01/2026, a décidé des modifications suivantes à compter du 01/02/2026 :
Monsieur Habib YACOUBI 17 Bis Route de Joigny 89300 LOOZE, démissionne de ses fonctions de Gérant
Monsieur Selim YACOUBI 17 Bis Route de Joigny 89300 LOOZE, devient le nouveau Gérant
Mention sera faite au RCS de SENS

AL26022006

// VENTE AUX ENCHÈRES

SELARL d'Avocats Interbarreaux REVEST - LEQUIN - NOGARET - DE METZ - CROCI
5 rue Marcelin Berthelot
89004 AUXERRE CEDEX
Tél. 03.86.72.03.03

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LICITATION

Au Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (Yonne) – Place du Palais de Justice
VENDREDI 27 MARS 2026 à 14 heures
Commune de MERRY LA VALLEE (Yonne)
LOT 1 : une parcelle cadastrée section :
- ZE 109 lieudit « La Grande Campagne » pour 1ha 01a 57ca
LOT 2 : 9 parcelles cadastrées sections :
- ZH 184 lieudit « La Charnée » pour 5a 43ca
- ZE 66 lieudit « Le Chemin Pendu » pour 4a 20ca
- ZK 29 lieudit « Les Communaux » pour 3a 11ca
- ZK 28 lieudit « Les Communaux » pour 7a 68ca
- A 1039 lieudit « Les Fracaudes » pour 4a 55ca
- ZE 188 lieudit « Les Chenaux » pour 1a 80ca
- ZE 191 lieudit « Les Chenaux » pour 85ca
- A 53 lieudit « Le Jerriat » pour 12a 60ca
- A 57 lieudit « Le Jerriat » pour 14a 60ca
LOT 3 : 2 parcelles cadastrées sections :
- ZH 281 sise Avenue de Saint Eutrope, pour 11a 18ca
- ZH 299 lieudit « Les Colins », pour 31a 20ca
LOT 4 : 5 parcelles cadastrées sections :
- ZL 37 lieudit « Les Fourneaux » pour 12a 48ca
- ZL 38 lieudit « Les Fourneaux » pour 49a 90ca
- ZL 39 lieudit « Les Fourneaux » pour 59a 24ca
- ZL 67 lieudit « Le Poirier d'oignons » pour 27a 39ca
- ZH 204 lieudit « La Chatre » pour 6a 65ca
LOT 5 : Une maison d'habitation sise 35 route de Toucy, comprenant :
- une cuisine, une chambre, une salle d'eau, wc
- Ecurie, hangar
- Cave
- Grenier au-dessus
- Terrain
Le tout cadastré section ZI 186 lieudit « La Couarde » pour 11a 69ca (maison) et ZI 187 même lieudit pour 11a 35ca (remise)
Visite sur place du lot n°5 seulement le MARDI 17 MARS 2026 à 11 heures
(il serait préférable de contacter notre Cabinet, en téléphonant à Mme FOUCAULT : 03.86.72.03.03, pour s'assurer que la visite soit maintenue)
Renseignements sur site internet : avoventes.fr
MISES A PRIX :
Lot 1 : 1 000 € (mille euros) avec baisse immédiate du quart, du tiers et éventuellement de la moitié à défaut d'enchères
Lot 2 : 900 € (neuf cents euros) avec baisse immédiate du quart, du tiers et éventuellement de la moitié à défaut d'enchères
Lot 3 : 1 500 € (mille cinq cents euros) avec baisse immédiate du quart, du tiers et éventuellement de la moitié à défaut d'enchères
Lot 4 : 1 200 € (mille deux cents euros) avec baisse immédiate du quart, du tiers et éventuellement de la moitié à défaut d'enchères
Lot 5 : 40 000 € (quarante mille euros) avec baisse immédiate du quart, du tiers à défaut d'enchères
outre les clauses contenues au cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE consultable au greffe dudit Tribunal et au cabinet de l'avocat du créancier poursuivant.
Consignation obligatoire de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € par chèque de banque libellé à l'ordre deMonsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats d'AUXERRE ou caution bancaire.
Enchères obligatoires par Avocat inscrit au barreau d'AUXERRE.
Pour avis : Patricia NOGARET
Pour tout renseignement, s'adresser à :
SELARL d'Avocats Interbarreaux REVEST - LEQUIN – NOGARET – DE METZ - CROCI, 5 rue M. Berthelot 89004 AUXERRE CEDEX - 03.86.72.03.03
immo@rlcavocats.com

AL26021901

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de Saint-Nazaire du 11/02/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire ouverte au profit de la Sàrl LA ROSE DES VENTES 17 rue Philippe Verger 89130 Toucy. RCS SAINT-NAZAIRE 498.872.225.

AL26021991

Notaires

SCP Nicolas DUVAL – Ladislas VAN ELSLANDE
(successeur de Me GENET)
Notaires associés
9 boulevard Maupéou
BP 163
89100 SENS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Nicolas DUVAL, Notaire Associé de la Société dénommée « NICOLAS DUVAL - LADISLAS VAN ELSLANDE, NOTAIRES ASSOCIES D'UNE SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL » domicilié à SENS (89100) 9 boulevard Maupéou, CRPCEN 89071, le 10 février 2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant entre :
Monsieur Henri Jean Charles Théodore du BOISBERRANGER, retraité, et Madame Colette Marie Geneviève CHABERT, retraitée, demeurant ensemble à SENS (89100) 7 rue du Tambour d'Argent.
Monsieur est né à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) le 20 juillet 1939,
Madame est née à VALENCE (26000) le 14 janvier 1943.
Mariés à la mairie de VALENCE (26000) le 28 juin 1969 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Claude BADY, notaire à VALENCE, le 11 juin 1969.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL26021951

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à TONNERRE (89700) du 9/04/1997, déposé au rang des minutes de Maître Stéphanie FAIVRE FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 11/02/2026,Monsieur Jean Maximin GAILLEDRAT, prêtre retraité, demeurant à BRIENON SUR ARMANCON (89210), 19 Bis avenue Joséphine Normand, Résidence Saint Loup, célibataire,né à CRAVANT (89460), le 22 août 1931, décédé à BRIENON SUR ARMANCON (89210), le 23 octobre 2025, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ de SENS de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL26021958

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE », titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (89) 5 rue Marcelin Berthelot,CRPCEN 89001, le 11/02/2026, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
M. Dominique René Ignace TREIBERT, né à TARBES (65) le 01/10/1950, et Mme Marie-Anne Sandrine MALIVER, née à PUTEAUX (92) le 22/04/1962, tous deux de nationalité française, demeurant ensemble à VILLEFARGEAU (89), 3 Route d'Auxerre Les Bruyères.
Mariés à la mairie de SEMEAC (65), le 20/02/1988 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le notaire.

AL26021961

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

Notaire

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE
FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 4/11/2025, déposé au rang des minutes de Maître Laurent FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout,suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 12/02/2026, Madame Marie Claire SAUVAGEOT, demeurant à AUXERRE (89000), 16 rue de Perrigny, veuve de Monsieur André Marcel Robert TESTONI, née à CORBIGNY (58800), le 11 novembre 1937,décédée à AUXERRE (89000), le 28 décembre 2025, a institué des légataires universels.Les oppositions à l'exercice de leurs droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL26021971

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
COURLON SUR YONNE – peupleraie - 2 ha 90 a 20 ca - 'LE PORT NAUBERT' : VA - 0217 – Zonage : RNU.
VILLEVALLIER – terre, libre après récolte 2026 - 15 a 40 ca - 'VALLANGIS' : ZC - 0061 – Zonage : zone N du PLUi.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09/03/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL26021995



// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DES PIERRIES

Exploitation agricole
à responsabilité limitée
En liquidation
Au capital de 32 000,00 euros
Siège social : 1 rue des Pierries,
Fontenelle
89140 LIXY
434 326 989 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions du gérant et les fonctions de liquidateur seront exercées par M.Patrick ROGER, demeurant à LIXY (89140),Fontenelle, 1 rue des Pierries, qui a été nommé liquidateur.
Celui-ci aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.Le siège de la liquidation a été fixé au siège social,à LIXY (89140), Fontenelle, 1 rue des Pierries, oùl a correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL26021841

S.J.B. Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CPS RAMEAU

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 16 000 euros
Siège social : 11 Bis Rue Renan
89000 AUXERRE
Siège de liquidation : 11 Bis Rue Renan
89000 AUXERRE
429 213 234 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 20 janvier 2026au 11 Bis Rue Renan 89000 AUXERRE a approuvé le compte définitif de liquidation,-déchargé Madame Marion LAINÉ, demeurant 85rue du Général Leclerc - Bâtiment B 77400POMPONNE, de son mandat de liquidateur,donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL26021960

// CONSTITUTION

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/02/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : TEAM LAVAGE
Forme : SAS
Capital social : 500 €
Siège social : 5 route de la celle, 89410 BEON
Objet social : La société a pour objet l'activité en France et à l'étranger -Lavage intérieur et extérieur de tous type de véhicule et engins à moteur -Gestion laverie automatique
Président : M. Thomas DALIGAULT demeurant 5 route de la celle, 89410 BEON
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS

AL26021948

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr



CHRONIQUES JURIDIQUES

Action Logement : comment l'aide aux saisonniers agricoles peut couvrir jusqu'à 600 € de frais de logement

Chaque année, les exploitations agricoles rencontrent une difficulté récurrente : recruter et loger des saisonniers. Pour soutenir ces travailleurs dans le financement de leur logement, Action Logement propose une aide pouvant aller jusqu'à 600 € par an.

Action Logement, géré paritairement par des employeurs et des salariés, administre la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC). Son objectif : favoriser l'accès au logement pour tous les salariés, qu'ils soient jeunes actifs, en mobilité ou en difficulté, afin de faciliter leur insertion professionnelle.
Des aides spécifiques sont destinées aux salariés des entreprises du secteur privé, tandis que d'autres concernent ceux des exploitations agricoles de 50 salariés et plus, qui versent la Participation des Employeurs Agricoles à l'Effort de Construction (PEAEC) à Action Logement.
Les travailleurs des entreprises de moins de 50 salariés peuvent quant à eux bénéficier de deux dispositifs spécifiques : la garantie Visale (Visa pour le Logement et l'Emploi) et l'aide aux saisonniers agricoles.
La garantie Visale (Visa pour le Logement et l'Emploi) consiste en une caution locative accordée par Action Logement, garantissant le paiement du loyer et des charges locatives au propriétaire en cas de défaillance de paiement.
L'aide aux saisonniers du secteur agricole permet quant à elle au salarié de bénéficier d'une aide prenant en charge une partie des frais de logement (location, chambre d'hôte, gîte, résidence de tourisme, chambre chez l'habitant, camping et sous-location).
Son montant forfaitaire est de 150 € par mois durant 4 mois maximum (l'aide est plafonnée à 600 € par an et renouvelable 1 fois).
Pour bénéficier de l'aide, le demandeur et le logement doivent remplir les conditions suivantes :
- Être salarié d'une entreprise du secteur agricole, en contrat CDD saisonniers de moins de 8 mois et/ou contrat saisonniers, quel que soit l'effectif de l'entreprise.
- Exercer une activité saisonnière
- Justifier de frais de logement à proximité du lieu de travail

Le logement doit faire l'objet de la signature d'un bail, d'une convention d'occupation en structure collective (hors CROUS) ou de tout autre document justifiant la contractualisation avec le bénéficiaire.
Les démarches pour bénéficier de l'aide aux saisonniers agricoles sont détaillées sur le site d'Action Logement :
https://www.actionlogement.fr/le-secteur-agricole/l-aide-aux-saisonniers-agricoles.

Magali Ravon-Soulard

Gérant, président et délégation de pouvoirs : une mise en pratique utile mais complexe

Un représentant légal d'une société, mandataire social, peut déléguer à une ou plusieurs personnes le pouvoir d'accomplir, au nom et pour le compte de la société, certains actes déterminés ou fonctions (sécurité, direction fiscale, direction technique, etc.) et de représenter la société. A contrario, l'assemblée générale des associés d'une société ne peut pas, à fortiori, déléguer un pouvoir qu'elle n'a pas, qui est entre les mains du mandataire social.
Parallèlement à une simple délégation de signature, la délégation de pouvoirs subsiste en cas de cessation des fonctions du délégant ou en cas de transformation de la société. En effet, la délégation de signature se limite au pouvoir donné à une personne de signer pour son compte et en son lieu un acte relevant de ses pouvoirs.
Une telle délégation de pouvoirs ne saurait être effective qu'en présence du respect de plusieurs conditions : qualité et compétence du délégataire, acceptation non ambiguë de la délégation par le délégataire, absence de limitation des pouvoirs délégués ou subdélégués, durée temporaire bien que l'absence de fixation d'une durée ne soit pas exigée.
En effet, la jurisprudence reconnait au seul préposé sous l'autorité hiérarchique du délégant soit en pratique, un salarié de la société, la qualité pour une délégation effective. Celui-ci doit être pourvu de la compétence suffisante, de l'autorité et des moyens nécessaires pour exercer effectivement les pouvoirs délégués. Il doit également disposer de l'indépendance, induite, pour prendre seul les décisions relatives à son champ de délégation. Et il va de soi que le gérant ou président ne peut déléguer plus de pouvoirs qu'il n'a lui-même reçu des statuts ou, d'une décision de nomination. Il en est de même du délégataire qui subdéléguerait ses pouvoirs.
Le dirigeant peut être exonéré de sa responsabilité pénale, pour les actes accomplis, par action ou omission du délégataire, si ce dernier prouve l'existence d'une délégation effective et non contestable. Celle-ci se prouve par tous moyens. Aussi, une vigilance accrue sur la validité d'une délégation est préconisée, notamment, en matière de règlementation du travail (hygiène et sécurité sur le lieu de travail, durée du travail, etc.), de la législation fiscale et en matière de droit des affaires (vente à perte). Sur un plan purement pratique et transposable, si le dirigeant n'a pas pris part à l'infraction fiscale commise, il peut rapporter la preuve qu'il a délégué ses pouvoirs à une personne pourvue de la compétence, de l'autorité et des moyens nécessaires mais il doit également démontrer, qu'il s'est abstenu d'intervenir dans les affaires. A noter toutefois que si une délégation dépouillant le dirigeant de l'ensemble de ses pouvoirs est efficace sur le plan fiscal, elle est, sans effet sur le plan civil.

C Lecleve